



Frontignan, le 20 novembre 2017

Compte rendu du Conseil d'Administration du 13 novembre 2017

Présents : Gérard Chaput, René Casses, Dominique Coquery, Francis Herrera, Jean-Pierre Lacan, Josiane Refuveille, Robert Tant, Djimi Tsouladzé.

Absent excusé : Maurice Lidou, Georges Forner

Début de la réunion : 18 h 15

1- Approbation du compte rendu de CA du 9.10.2017

- Aucune remarque n'étant formulée par les membres du CA de cette date, le compte rendu est validé.

2- Présentation au CA de Josiane Refuveille

Le secrétaire donne la parole à Josiane Refuveille, qui se présente et exprime sa motivation d'intégrer le Conseil d'administration.

Frontignanaise depuis une quinzaine d'année, elle se préoccupe de plus en plus des conditions environnementales de la commune et est désireuse d'apporter son appui à l'association. Quelques interventions des conseillers explicitent les fondements, le fonctionnement et les activités de l'association.

À la suite, le secrétaire propose aux conseillers de se prononcer pour son admission.

- Josiane Refuveille est élue membre du CA à l'unanimité des présents.

Il est précisé que cette admission sera officialisée lors de l'Assemblée Générale de 2018. Jusque-là Josiane Refuveille participera aux travaux de ce conseil sans possibilité de vote si le cas se présentait.

3- Enquête publique Pipeline

Gérard Chaput, intervient pour rappeler le contexte. Ce projet, permettra à BP/GDH de construire un nouveau poste pétrolier dans le port de Sète et de remplacer la conduite existante en mer qui date de 1964.

Ce projet de remplacement du poste de réception maritime et de la canalisation attenante du terminal pétrolier de Frontignan consiste en :

- La construction et l'exploitation d'un poste de déchargement d'hydrocarbures, situé à l'entrée de la Darse 2 du Port de Sète-Frontignan, composé d'un poste d'accostage et d'une plateforme abritant le système de déchargement et la connexion avec la canalisation.
- La construction et l'exploitation d'une canalisation de transport d'hydrocarbures 24 pouces de 4 460 mètres composée d'une partie sous-marine de 1 380 mètres et d'une partie terrestre de 3 080 mètres, enterrée sur toute sa longueur, reliant ce poste au dépôt pétrolier de Frontignan.

La localisation des nouvelles installations permettra la réception de navires de 5 000 t à 70 000 t dans des conditions de mer protégées, permettant de garantir et d'améliorer la sécurité des opérations et de l'approvisionnement en produits pétroliers de la Région.

Il rappelle que cette enquête se déroule du 13 novembre au 15 décembre 2017 et demande aux conseillers de consulter le dossier et de lui faire part de leurs contributions (remarques, propositions ...).

Francis Herrera indique qu'il a de son côté informé les adhérents de cette enquête et adressé les liens nécessaires à cette consultation pour une participation à notre contribution.

Gérard Chaput, indique qu'il centralisera les contributions, qu'il en fera une synthèse qui sera proposée aux membres du conseil pour dernier avis, la validation ayant lieu lors du prochain CA du 11 décembre.

Le secrétaire indique que le dossier d'enquête est consistant (1 160 pages) et qu'il faut surtout se polariser sur les conséquences environnementales sur la population.

Pour exemple, Jean-Pierre Lacan pose la question de la zone de remblayage de 16 hectares qui se trouve près des habitations, de son devenir et de la cohérence territoriale de ce projet de pipeline.

Gérard Chaput signale une irrationalité entre cette inspiration à moderniser pipeline et sea-line pour une durée de vie de 30 à 40 ans alors que d'un autre côté les cuves de stockage arrivent elles à leur limite de vieillissement.

4- Rencontre annuelle avec la DREAL

Les membres du bureau proposent de renouveler cette rencontre. Un débat a lieu sur la portée de celle-ci et de ces retombées. Une partie des conseillers rappelle que d'une manière générale une majorité des réponses aux questions posées sont contournées et apportent peu de précision. Il est décidé cependant de réitérer au moins pour cette année cette pratique de rencontre annuelle.

Gérard Chaput propose d'adresser aux membres du conseil une série de questions sur les sujets d'actualités. Après approbation des membres du CA, un courrier sera adressé ensuite pour une demande de rendez-vous.

5- FNE – Qualité de l'air

Un texte sur la pollution de l'air mettant en avant les entreprises occitanes épinglées pour leurs non respects des quotas d'émission a été adressé aux membres du bureau par Maurice Lidou (représentant FNE). Ce document a été envoyé aux membres du CA pour information. Il ressort que sur 3 952 entreprises suivies par la DREAL, 38 ont été saisies pour non-respect de la loi sur la qualité de l'air et 453 ont fait l'objet d'au moins un arrêté de mise en demeure depuis 2010 (aucune n'apparaît pour l'Hérault). Pour quelques habitués l'association FNE a engagé des poursuites judiciaires. Ce texte précise que selon une étude de Santé Publique France, la pollution de l'air (toutes sources confondues) serait impliquée dans 2 800 décès rien qu'en Occitanie.

Un terme de ce texte pose question « droit à polluer » pour les entreprises. Francis Herrera suppose qu'il s'agit là des valeurs réglementaires à ne pas dépasser, attribuées par la Préfecture.

Une explication sera demandée à FNE.

6- Intervention des élus sur situation Saipol

Suite aux différentes interventions de soutien dans la presse sur la situation de Saipol, Francis Herrera suggère un courrier à ces différents élus pour les sensibiliser aussi à la pollution atmosphérique et olfactive émise par cette entreprise afin que soit pris en compte en contre-partie de l'aspect économique celui de la sécurité physique et sanitaire des habitants de Frontignan La Peyrade.

Cette proposition n'ayant pu être débattue et validée ; elle reste en attente.

7- Avancement du chantier Exxon Mobil

À l'aide de photos, Francis Herrera communique sur l'avancée du chantier. Il en dégage des estimations sur la bonne marche de celui-ci ; les dispositions d'interventions et moyens mis en œuvre permettent de réaliser les travaux d'investigation sans gêne pour les riverains.

La séance est levée à 20 h 30.

Date du Prochain CA : 11 décembre, même lieu, même heure.

Le secrétaire : F. Herrera